



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Référence à rappeler :
TR/2020/D/22918/MBU

Paris, le **2-5 MARS 2021**

Madame la Conseillère d'État,

La photographie a connu ces dernières décennies de grands bouleversements : la révolution numérique, la montée en puissance des GAFAM qui captent une grande partie de la valeur des biens culturels diffusés sur Internet et, enfin, la récente crise sanitaire qui a renforcé la fragilité des plus précaires. Le ministère de la Culture - notamment à travers les actions du bureau de la photographie - mène une politique volontariste de soutien à la création dans le secteur de la photographie : financement de lieux dédiés à ce médium, commandes publiques, acquisitions, etc. Toutefois, des mécanismes de régulation préservant le dynamisme de la création française, comme cela existe dans d'autres industries culturelles, n'ont pas été mis en place. Cette situation résulte, en grande partie, de l'éclatement des acteurs de ce secteur.

Nous sommes face à un paradoxe : le marché de la photographie est en pleine croissance mais il ne profite pas aux créateurs. Pour assurer la diversité et la richesse de la production française, il est primordial de réaffirmer et protéger la place des photographes dans cet écosystème et de mettre en place un système vertueux et circulaire du partage de la valeur de l'image fixe.

Dans son rapport de 2013, Monsieur Pierre Lescure notait déjà que « la photographie professionnelle est sans doute le secteur de la création culturelle pour lequel le choc numérique a été le plus violent »¹. Entre 2000 et 2010, 52 % des entreprises françaises de photographie ont disparu. Facilitant la diffusion des photographies, cette révolution numérique a conduit à une très forte concentration des acteurs au profit de ceux qui disposaient de capacités importantes d'investissement. Aujourd'hui, les marchés de la presse et de l'illustration sont dominés par trois types d'acteurs : les grandes agences (Agence France-Presse, Associated Press et Reuters), Getty Images et les plateformes de micro-stocks (ex. Adobe Stock).

Madame Laurence FRANCESCHINI
Conseillère d'État
Conseil d'État
1 Place du Palais Royal
75001 PARIS

¹ Pierre Lescure, Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique, La Documentation française, 2013, p. 253

Parallèlement, le modèle économique traditionnel tend à s'inverser passant d'une logique de rémunération proportionnelle liée à l'exploitation de l'œuvre à un forfait versé en amont, lors de l'achat des droits. De plus, de nouveaux acteurs, comme la société Meero, se sont positionnés comme intermédiaires entre les photographes et les clients en recherche d'images. À l'instar d'Uber ou de Airbnb dans d'autres secteurs, ils proposent un service à un prix très bas en jouant sur un volume élevé de transactions et une faible rémunération des photographes.

Enfin, la révolution numérique a été marquée par l'hégémonie des GAFAM qui accaparent une grande partie de la valeur des biens culturels diffusés sur internet. Jusqu'alors, les plateformes numériques de partage évoquaient leur statut de simple hébergeur pour déjouer leur responsabilité vis-à-vis du paiement des droits d'auteur. La transposition en cours de la nouvelle directive « droit d'auteur dans le marché unique numérique » - mais aussi l'évolution souhaitée du cadre législatif permettant la mise en œuvre de la taxe « Google Images » - devraient assurer un partage plus juste et équitable de la valeur au profit des ayants droit. Néanmoins, le secteur disposant de peu de corps intermédiaires – contrairement à la musique ou au cinéma – va rencontrer de grandes difficultés pour mettre en œuvre cette transposition (outils de reconnaissance d'images, négociation des ayants droit avec les plateformes ou octroi d'une licence collective étendue avec les organismes de gestion collective, etc.).

Pour finir, la mise en œuvre des différentes mesures législatives ou conventionnelles régissant les relations entre les éditeurs de presse, les photographes et les agences continue de soulever des difficultés, s'agissant par exemple de la question des délais de paiement ou de la problématique des métadonnées.

Cette mutation profonde du marché de la production et de la diffusion de photographies a entraîné la fermeture de nombreuses agences françaises mais aussi la très grande fragilisation des créateurs. La France, berceau de la photographie, s'est dotée de tous les outils nécessaires à sa légitimation artistique et culturelle, il faut à présent qu'elle encadre son économie à l'aune d'un juste partage des valeurs afin de préserver et protéger la diversité de la création artistique française

Face à ce constat, et dans la prolongation des recommandations du rapport de Monsieur Bruno Racine et du plan en faveur des artistes-auteurs, une mission sur le financement de la production et de la diffusion d'œuvres photographiques a été annoncée en février dernier.

Son objectif sera d'étudier les mutations de la filière photographique, d'envisager de nouvelles modalités de financement de la création incluant notamment des mécanismes de solidarité intra-sectorielle. Comme l'État a su le faire pour l'image animée, il nous semble essentiel que tous les acteurs qui tirent profit de la diffusion d'œuvres photographiques puissent participer de manière plus juste et équilibrée au financement de la création.

À l'instar de ce qui existe dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la musique, il s'agira d'identifier les pistes de financement solidaires des différents acteurs de la filière et les mesures organisationnelles, législatives, fiscales et financières à mettre en place pour soutenir les acteurs de la photographie et de préserver une diversité de la création.

La réflexion que vous mènerez devra être ambitieuse et réaliste, concertée et ouverte, prospective et portant sur tous les champs de la photographie.

Pour réaliser cette mission, le bureau de la photographie vous accompagnera dans chacune des étapes, livrera une cartographie des différents acteurs de la photographie, dressera une liste de personnes à auditionner (photographes, éditeurs, médias, agences de presse, agences photographiques, équipementiers, institutionnels, organismes de gestion collectives, syndicats, etc.) permettant d'apporter une pleine connaissance du secteur. Madame Sandrine Ayrole, chargée de mission à la création photographique, assurera la mission de rapporteur.

Le bureau de la photographie, en lien avec Sciences Po Paris, a déjà initié une réflexion sur cette thématique. Nous souhaitons qu'elle puisse pleinement alimenter le travail de la mission que nous appelons de nos vœux. Elle devra également s'appuyer sur les travaux en cours du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) relatifs aux outils de reconnaissance des œuvres sur les plateformes en ligne ou à la mise en œuvre de la taxe Google.

Je souhaite que vous puissiez me remettre vos conclusions pour fin la fin du mois de juin 2021.

Votre parfaite connaissance des politiques de la culture et des industries culturelles est un gage de confiance et augure une vision nouvelle et transversale du secteur de la photographie.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission et vous prie d'agréer, Madame la conseillère d'État, mes salutations distinguées.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN